

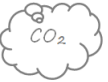
Charte partenariale *Paris Action Climat*

Mai 2014



- 58 millions de m² occupés par le tertiaire à Paris
- 2,7 millions teq CO₂ émis par le secteur tertiaire en 2009, 11% des émissions globales du territoire
- 16 400 GWh d'énergie consommés par le secteur tertiaire en 2009, coût 1,3 milliards €
- 4 signataires au lancement de la charte en octobre 2013

25%
à 2020



En 2012, en actualisant son Plan Climat Énergie, la Ville de Paris réaffirme son engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique et les objectifs fixés en 2007 de réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique sont maintenus. L'enjeu de cette actualisation est double : créer une vision partagée avec les acteurs du territoire et s'inscrire dans plus d'opérationnalité.

Des actions spécifiques sont développées à l'intention du secteur tertiaire avec pour but recherché de maîtriser l'empreinte carbone des activités parisiennes tout en garantissant la compétitivité et l'attractivité touristique économique des entreprises. Pour valoriser les initiatives déjà engagées par les entreprises et les organismes parisiens, la Ville de Paris propose aux acteurs du territoire de devenir partenaires de la charte PARIS ACTION CLIMAT.

En signant la charte, l'entreprise s'engage à inscrire son activité dans les objectifs du Plan Climat Énergie de Paris par la maîtrise de ses consommations énergétiques et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre dans un programme d'actions d'ici à 2020. En contrepartie, la Ville anime un **club des partenaires de la charte permettant l'échange et le partage d'expérience entre les différents acteurs** et valorisera les bonnes pratiques des partenaires au travers de ses supports de communication.

Une **plateforme web dédiée**, lancée en janvier 2014 et présentée à Dunkerque lors des 15e assises de l'énergie, est l'outil fédérateur autour de cette charte. Elle permet de valoriser les actions prises par les partenaires, d'assurer le suivi de leurs engagements et d'inviter de nouveaux acteurs à devenir signataire.

<http://parisactionclimat.paris.fr/>

Plan Climat Énergie de Paris

Focus

Le vendredi 18 octobre 2013, 4 grandes entreprises signaient publiquement la Charte PARIS ACTION CLIMAT, les engageant dans une démarche de réduction de 25% de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Monoprix, Point P., la RATP et CPCU sont les premiers signataires de cette charte. Ils présenteront dans le courant de l'année 2014, leur engagement chiffré et leur plan d'action pour le climat.

[Lire l'actualité sur paris.fr](#)

En savoir plus

Les niveaux d'engagement

La démarche proposée, à l'initiative de l'entreprise, comprend **3 étapes** chacune correspondant à un niveau d'engagement particulier. Les dispositions prises vont **de la participation à la démarche parisienne jusqu'à la mise en place de moyens opérationnels**. Ainsi, un partenaire qui a d'ores et déjà mené des actions de diagnostic, de mesure et/ou d'efficacité énergétique pourra les valoriser. De même, un partenaire qui débute et souhaite se lancer dans la démarche pourra dans un premier temps définir les grandes lignes de son projet.

A chaque niveau d'engagement sont associées une série **d'objectifs généraux et des mesures spécifiques**. Les objectifs généraux sont nécessaires à la validation de l'engagement. Leur réalisation permet le passage d'un niveau d'engagement au suivant. Les mesures spécifiques constituent les actions particulières mises en œuvre par le partenaire dans le cadre de ses activités.

La charte sur les réseaux sociaux



[Charte Paris Action Climat](#)



[@ParisActionClim](#)

Mots clefs : tertiaire, gaz à effet de serre, outil, territoire